

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Globe* du 22 juin :

Des renseignements puisés à des sources diplomatiques nous permettent de confirmer les assertions de notre correspondant de Paris à propos des points sérieux de dissentiment qui existent entre le gouvernement prussien d'un côté, et les gouvernements français et autrichien de l'autre.

Le comte de Bismark, fort de l'alliance de la Russie, est résolu à pousser l'unification de l'Allemagne bien au-delà des limites du traité de Prague. Cette manière d'agir blesse naturellement la France. Quant à ce qui regarde l'Autriche, quoique cette puissance n'ait pas de plus grand désir que celui d'être laissée tranquille, la Prusse manifeste à l'égard de sa rivale tant de mauvais vouloir que son attitude peut s'expliquer seulement par son ambition d'absorber les provinces allemandes de l'Autriche, et de se placer ainsi à la tête de l'Allemagne tout entière.

Le comte de Bismark croit pouvoir atteindre ce but avec le secours de la Russie, et la Russie, pour son compte, couverte par la Prusse du seul côté où elle soit vulnérable, se considère comme assez forte pour faire prévaloir sa politique dans la question d'Orient. Voilà le but, et en ce moment nous ne sommes encore qu'au commencement.

La *Gazette de Vienne* dément la nouvelle, donnée par plusieurs journaux, que le gouvernement autrichien projette d'ouvrir un

emprunt à Paris ou ailleurs. Elle ajoute que la nécessité d'un emprunt n'existe pas pour l'Autriche en ce moment.

On écrit de Berlin, le 24 juin :

Le ministre des finances a donné lecture aux Chambres des seigneurs et des députés réunies du discours de clôture suivant :

« Illustres, nobles et honorés messieurs des deux Chambres du Parlement,

» Sa Majesté le roi a daigné me donner l'ordre de clore en son nom la session des deux Chambres.

» Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît avec une vive gratitude que la Chambre des seigneurs a donné à l'unanimité, et la Chambre des députés à une grande majorité, son adhésion à la constitution de la Confédération du Nord.

» Dans l'empressement que les deux Chambres ont mis à renoncer à une partie des droits dont elles étaient investies, en faisant taire tous les scrupules, le gouvernement de Sa Majesté croit devoir honorer une nouvelle preuve des sentiments allemands et du dévouement patriotique qui sont l'héritage du peuple prussien et sur lesquels repose la mission de la Prusse en Allemagne.

» Par l'adhésion des Chambres prussiennes à la confédération de l'Allemagne du Nord, toutes les conditions préliminaires pour la mise en vigueur de cette constitution en Prusse sont désormais remplies.

» La promulgation de la constitution fédérale aura lieu immédiatement et simultanément dans tous les pays confédérés.

» C'est ainsi que sera préparé un développement national de l'Allemagne, un nouveau terrain que toutes les forces patriotiques devront s'unir pour féconder.

» Le peuple prussien pourra envisager avec d'autant plus de satisfaction la nouvelle constitution de l'Allemagne, que celle-ci est issue des germes qui ont été cultivés de tout temps en Prusse par les soins communs du souverain et du peuple.

» Tandis que l'Allemagne du Nord formera désormais une union d'États étroitement liés, la communauté nationale, qui était déjà assurée pour la protection du territoire allemand, doit s'étendre également à la vie économique du peuple allemand.

» Le Zollverein, dont la fondation a été autrefois le signal du développement unitaire de l'Allemagne, doit être mis d'accord avec les conditions vitales de l'Allemagne du Nord.

» Grâce à la modération et à l'amour de la paix de toutes les puissances, on est parvenu à préserver de toute perturbation le développement pacifique des relations européennes.

» Les rapports amicaux et pleins de confiance qui existent entre S. M. le roi et les souverains des États puissants qui nous avoisinent fournissent à la confiance générale un gage sérieux de la durée d'une paix féconde.

» Le désir et les efforts du gouvernement de S. M. tendront constamment à sauvegarder la mission et la puissance de l'État nouvellement fortifié, principalement en lui assurant les bienfaits de la paix.

» Au nom de S. M. le roi, je déclare close la session des deux Chambres du Parlement. »

En Prusse, par ordre royal du 23 mai, il a été décidé que la réserve de l'armée, c'est-à-dire les jeunes gens qui n'ont pas été admis au service à cause de faiblesse, ou qui ont été libérés parce que le nombre voulu de recrues était atteint, serait divisée à l'avenir en deux catégories : la première, comprenant les jeunes gens qui auraient été jugés capables de servir et qui pourraient être appelés sous les drapeaux pour combler les vides après la mobilisation de l'armée.

Pendant cinq ans, les jeunes gens appartenant à cette classe sont dans la même position que les soldats en congé et placés sous la même surveillance. Après l'expiration de ces cinq ans, ils passeront dans la seconde classe, formée des jeunes gens impropres au service. Ces dispositions seront appliquées à l'avenir et serviront sans doute à faciliter en temps de guerre la formation des corps nouveaux et le comblement des vides occasionnés par les décès.

On lit dans l'*Opinione*, de Florence, du 22 :

« On assure que la commission chargée de l'examen du projet de loi concernant la liquidation du patrimoine ecclésiastique maintient les dispositions de loi du 7 juillet 1866, avec cette addition, que le cens ecclésiastique, sujet à conversion, doit être destiné au fonds du culte. L'aliénation des biens devant être terminée dans plusieurs années, la commission proposerait d'accorder au gouvernement la faculté d'émettre des titres de crédit, tels que des obligations foncières amortissables dans une période d'années déterminée au moyen du pro-

**FEUILLETON.**

28

## LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

XVIII. — LA VALSE DU MORT.

Les feux de Bengale rouges et bleus éclairaient les profondeurs de la Châtaigneraie. Cette âpre colline, qui pourrait avoir des prétentions de montagne, avait l'air d'un volcan en ébullition, lançant des laves de flamme; la foule échelonnée sur la montée se colorait d'un reflet rougeâtre, et il n'y eut pas un brave bourgeois, tenant au bras, dans un panier, les restes de son dîner sur l'herbe, qui n'eût un faux air de Lucifer.

Stella, qui aimait toutes les poésies, s'élança la première, devança même son père, se trouva au milieu de l'embrasement et contempla cette forêt de flammes.

Tout-à-coup elle entendit vibrer à ses oreilles ces mots prononcés d'une voix grave et presque métallique :

« Le mort réclame sa valse. »

Elle se retourna brusquement, avec un effroi involontaire. Une forme noire s'inclina devant elle.

Enfin Macabre répondait à son invitation ! Elle le regarda avidement et curieusement, avec un certain battement de cœur.

Les feux de Bengale vinrent éclairer le fantôme, et une lueur bleuâtre, en se projetant sur son visage, y donna une teinte livide.

Macabre était un jeune mort de trente-cinq à trente-six ans : avec sa figure blanche aux traits sévères et merveilleusement réguliers, il ressemblait assez à une statue grecque; mais ses cheveux, loin d'avoir la blancheur du marbre, étaient d'un noir ténébreux. Le vent remplaçant le coiffeur, que Macabre dédaignait, éparpillait artistement cette belle chevelure, et la soulevait autour de son front, en forme d'auréole; mais cette auréole noire ne rappelait en rien celle des anges de lumière. Ses yeux et ses sourcils étaient, comme ses cheveux, d'un noir à rendre les corbeaux jaloux. Son regard étrange avait différents aspects : d'ordinaire il était morne, mais on sentait bien qu'autrefois il avait dû avoir une vive lumière, et que toutes les déceptions de la terre avaient soufflé dessus : quand une impression le rallumait, il brillait tout-à-coup comme un charbon ar-

dent; dans ce moment, il se fixait sur Stella avec un éclat phosphorique. Sa taille était svelte, droite, élevée, superbe : avec un peu de bonne volonté, en lui jetant un drap blanc sur les épaules, on eût fait de Macabre un fantôme grandissant; mais, de nos jours, les draps blancs sont mal portés, même par les revenants, et celui-ci avait un habit noir. Cet habit de cérémonie, qui sans doute servait rarement, ne sortait pas de chez un tailleur à la mode; la coupe n'en était pas précisément moderne; mais il dessinait bien la haute taille du fantôme, et semblait avoir une forme quelque peu fantastique.

Stella ne put s'empêcher de s'avouer, tout en tremblant, qu'elle n'avait jamais vu un seul vivant aussi beau que ce revenant-là.

Macabre, dont le regard flamboyant et scrutateur ne l'avait pas quittée un instant, allongea le bras, lui saisit la main, sans dire un seul mot, et l'entraîna.

— Que faites-vous ? s'écria Stella.

Sans ce rendre compte de ce qui l'en empêchait, elle n'osa pas dire : Monsieur; elle sentait que ce nom civil est incompatible avec le titre de revenant. On n'a jamais dit : Monsieur le revenant, Monsieur le mort, Monsieur le fantôme.

— Vous m'avez évoqué, répondit Macabre de sa

voix métallique, qui semblait vibrer comme une cloche sonore, vous avez voulu valser avec moi, je vous entraîne à la valse.

— Mais, dit Stella, nos amis vont valser entre eux, près de la salle de danse.

Macabre la regarda bien en face, et tout-à-coup partit d'un éclat de rire satanique.

— Est-ce que vous croyez, lui dit-il, qu'un mort peut danser au milieu de la foule ?

— Mais moi, je suis vivante, répondit Stella, et il y a des convenances...

— Venez plus loin, dit Macabre, en l'entraînant, et en gravissant avec une légèreté de fantôme l'espace de pic de la Châtaigneraie.

— Mais où me conduisez-vous ?

— Plus loin... encore plus loin... au-dessus de cette foule qui m'importune.

Il l'entraînait toujours, et ses pas glissaient sans bruit sur le gazon.

— Au nom du ciel ! dit Stella, arrêtons-nous !... Mais, mon Dieu ! vous ne m'écoutez pas !... C'est comme dans la ballade de *Lénoire*.

Puisque vous avez lu la ballade de Burger, répondit-il, vous savez que les morts vont vite.

Malgré son esprit fort, Stella sentit un frisson.

duit et du prix de ces biens. L'émission serait faite par la voie d'une souscription publique à l'intérieur du royaume, moitié au moyen de contrats passés avec des établissements de crédit à l'intérieur, ou avec des maisons étrangères. On ajoute que la commission, reconnaissant que cette émission, dans les circonstances actuelles, ne pourrait se faire qu'à des conditions onéreuses, aurait résolu de proposer l'ajournement de cette opération jusqu'après le vote des nouvelles taxes ou des modifications de taxes existantes, qui doivent assurer au Trésor un excédant de recettes de 80 millions. »

On lit dans la *Liberté* :

En Italie, chaque soldat coûte à l'Etat 1,400 fr. par an; chez les autres nations, il ne coûte jamais au-delà de 800 francs, et portant l'organisation militaire est meilleure.

D'après des statistiques récentes, chaque Italien contribue pour 52 centimes par an aux dépenses des préfectures et du ministère de l'intérieur; en France, au contraire, pour ce même objet, la contribution individuelle n'est que de 55 centimes.

L'administration de la justice coûte à chaque Italien 1 fr. 15 c.; elle ne coûte pas plus de 87 centimes à un Français.

Les mêmes proportions, les mêmes différences se trouvent dans le budget comparatif de tous les autres services publics.

La *Situation* assure qu'avant de quitter Rome, le général Durando aurait déclaré au cardinal Antonelli que le cabinet italien redoublerait de vigilance pour empêcher toute tentative du dehors contre le gouvernement pontifical; mais que si un mouvement insurrectionnel se produisait à Rome même, l'armée italienne passerait la frontière afin de prévenir toute autre intervention.

A la séance de la Chambre des lords, du 25 juin, lord Russell appelle l'attention de la Chambre sur la situation anormale de l'Eglise protestante établie en Irlande. L'orateur se déclare en faveur d'une transaction en vertu de laquelle les revenus de l'Eglise protestante en Irlande seraient diminués de moitié, l'autre moitié devant être répartie entre les prêtres catholiques. Il conclut en exprimant l'espoir que le Parlement s'occupera sans délai de cette question.

Lord Cairns combat cette manière de voir. Il s'oppose à tout changement dans la situation actuelle.

Lord Derby croit que le meilleur parti à prendre est de renvoyer cette question à une commission spéciale. Il espère que la question appellera l'attention du Parlement.

Lord Russell propose de nommer une commission chargée de procéder à une enquête sur les revenus de l'Eglise en Irlande, dans le but

— Vous vous souvenez, continua Macabre, que Wilhelm, le pale Wilhelm, emportait Lénore sur son cheval noir... hop! hop! en avant, criait-il... et les monts, les collines, les vallées, semblaient fuir devant eux... hop! hop! disait-il toujours... Allons plus loin, plus loin encore... les morts vont vite!

— Mais, dit Stella en frémissant de se voir seule avec cet étrange cavalier, c'était au cimetière, dans la tombe, que Wilhelm entraîna Lénore... Arrêtons-nous, descendons... mon père doit être inquiet... il me cherche... Mais vous montez toujours avec une rapidité...

— Les morts vont vite! reprit Macabre.

Enfin il s'arrêta dans un espace entouré de grands arbres formant le cercle, et qui se prêtait merveilleusement à la valse fantastique. Le sol, qui, ailleurs était montueux et inégal, était plat dans cet endroit, et conservait même un tapis de gazon, qui, plus bas, se trouvait aplati, foulé, flétri, par les pas des promeneurs.

Les châtaigniers même, qui faisaient cercle autour des deux valseurs, avaient un aspect étrange: leurs troncs étaient noirs et ridés, leurs énormes branches en se courbant, en s'élevant, en s'écar-

d'en faire une application plus avantageuse au peuple irlandais.

90 voix contre 58 se prononcent en faveur d'une modification de cette proposition. La Chambre adopte simplement la proposition de nommer une commission d'enquête.

On mande de Lisbonne, le 21 juin :

La Chambre des députés a adopté, par 98 voix contre 2, un projet de loi portant abolition de la peine de mort pour les crimes civils.

La clôture des Chambres aura lieu le 27 juin courant.

L'ambassadeur de Turquie à Paris et tout le personnel de l'ambassade ont quitté Paris mardi soir pour se rendre au-devant du sultan, à Toulon.

On faisait courir la veille, à Paris, le bruit que le Sultan avait rebroussé chemin. Nous n'avons pas besoin de dire que rien n'a pu le motiver.

La seule chose vraie est que des dépêches arrivées à Vienne et à Londres, ont annoncé la singulière arrivée à Constantinople du grand-duc Alexis.

Notons que ce grand-duc Alexis est le même prince que les insurgés bulgares ont voulu proclamer roi de Bulgarie.

La Porte redouble d'efforts pour arriver à une prompt répression de l'insurrection candiotte. Les envois de renforts se poursuivent sans interruption.

La *Turquie*, organe officiel, annonce qu'Ommer-Pacha a remporté plusieurs victoires près de Lassitia, et que les insurgés ont essuyé des pertes considérables.

On écrit de New-York, le 12 juin :

On a des détails sur la prise de Queretaro, en date du 26 mai, par la voie de Galveston: 450 officiers et plus de 8,000 soldats de l'armée impérialiste ont été pris. Les officiers français n'ont pas été retrouvés. On prétend qu'Escobedo donne des ordres très-sévères pour défendre le pillage. Toutefois le pays est en proie à une affreuse anarchie. Partout le vol, partout les désordres.

On dit que l'empereur Maximilien aurait adressé ces paroles au général Escobedo, en lui remettant son épée: « Je vous remets mon épée, ayant été la victime d'une infâme trahison, sans laquelle demain peut-être vous eussiez été forcé de me remettre la vôtre. »

La trahison de Lopez avait été si mystérieuse et si habilement ourdie que l'empereur et ses généraux ont été complètement surpris à l'improviste, et qu'ils ont été forcés de capituler sans coup férir.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nos lettres de Vienne confirment la nouvelle rapportée par la presse anglaise, d'après laquelle la famille impériale d'Autriche

tant, prenaient une infinité de poses plus ou moins fantastiques; l'un allongeait démesurément sa longue branche, qui se repliait tout-à-coup en formant un angle: on eût dit le bras décharné d'une sorcière de Macbeth, se repliant brusquement et montrant son coude aigu; un autre avait au milieu de son tronc noir un large trou béant, où un géant aurait pu appliquer son œil, et qui semblait la lanterne de Goliath.

La valse du mort commença. On entendait de loin la musique; c'était précisément une valse qu'on jouait en bas pour les vivants. Stella aurait pu s'étonner qu'elle arrivât si à propos, car l'orchestre de Montmorency tient essentiellement aux quadrilles. Elle pouvait croire, à la rigueur, que le fantôme faisait sortir cette musique des entrailles de la terre; il n'en était rien assurément, et il n'y avait rien là que de fort naturel.

Faustin, qui se trouvait près de Stella au moment où Macabre avait réclamé sa valse, s'était hâté de dépêcher un courrier au chef d'orchestre, pour lui demander la meilleure valse de son répertoire; puis comme le colonel et Yolande voulaient courir après Stella, Faustin avait saisi la main de sa fiancée, en lui disant :

s'est déclarée prête à tous les sacrifices pécuniaires pour racheter la liberté de l'empereur Maximilien.

Le prix de la rançon serait supporté par le *fonds patrimonial*, créé sous le règne de Marie-Thérèse, auquel cette impératrice avait affecté une grande partie des biens particuliers de la dynastie régnante. Les revenus de ces biens et les intérêts accumulés des capitaux appartenant à la caisse patrimoniale sont destinés à subvenir aux besoins personnels de toute la famille impériale.

On télégraphie de Bruxelles à l'*Etendard* : Une dépêche télégraphique de M. Seward à la légation américaine à Vienne annonce que l'empereur Maximilien est condamné à l'exil; qu'il est parti pour l'Europe et qu'il débarquera en Angleterre.

Le général Klapka vient d'adresser à l'*Indépendance belge* la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

J'ai salué avec joie le rétablissement de la Constitution de mon pays. J'ai vu avec satisfaction l'acte solennel du couronnement et j'ai surtout applaudi aux mesures de justice et de réconciliation dont il fut accompagné.

J'espère qu'après nos luttes pénibles et nos longues souffrances, une ère meilleure commence enfin pour la Hongrie, et je reconnais le devoir pour tout bon patriote d'aider de ses efforts et de favoriser de ses vœux l'œuvre de reconstruction politique et matérielle.

Après une absence de dix-neuf ans, il est naturel que j'éprouve le vif désir de revoir ma patrie.

Je compte m'y rendre aussitôt que mes affaires particulières me le permettront, et j'espère y trouver un franc et cordial accueil.

Veillez avoir l'obligeance, Monsieur le rédacteur, d'insérer dans un des prochains numéros de votre honorable journal ces quelques lignes, et agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

Georges KLAPKA,

Bruxelles, ce 22 juin 1867.

On lit dans l'*Italie* :

Le comité des étudiants de Bologne ayant envoyé au général Garibaldi sa nomination de membre honoraire, le général a répondu par la lettre suivante :

Castelletti, 17 juin 1867.

Aux étudiants de l'université de Bologne!

Rome, esclave de la tyrannie, — comme vous dites, — et souillée par les impurs embrassements du prêtre, sait bien que je ne faillirai pas à ma tâche.

Vieux débris du Janicule, je ne désire rien de plus que d'y retourner et de participer à la délivrance de ce sanctuaire des gloires italiennes.

— Venez, et valsons avec eux.

Mais, quelque légers que fussent les deux jeunes gens, quelque grands que fussent les pas du colonel, ils ne foulaient pas le sol aussi rapidement que le revenant, et ils ne l'avaient suivi qu'à une assez grande distance.

Stella et Macabre, qui étaient parvenus sur les hauteurs de la Châtaigneraie, n'entendaient que des sons affaiblis, incertains; mais Macabre s'en contentait; il semblait avoir le rythme de la valse dans l'oreille et sous les pieds.

Stella, qui venait d'apercevoir son père, se sentait en sûreté, elle se laissait entraîner, fasciner peut-être par son étrange valseur, et tournoyait avec lui comme Marthe avec Mephistophélès.

Bien entendu, le mort ne valsait pas à deux temps; la valse à deux temps a un mouvement sautillant qui eût compromis sa dignité de fantôme. Il valsait à trois temps, comme les Allemands et comme Mephistophélès qui évidemment n'a jamais connu d'autre valse, puisqu'il vient de l'Allemagne.

C'était un excellent valseur que ce fantôme; il observait admirablement la mesure; ses pas légers glissaient sans bruit sur l'herbe, comme s'il eût eu des pieds de vapeur; mais il entourait la taille de

Et vous, jeunes gens généreux, vous assisterez aussi au banquet décisif de rédemption, auquel pas un seul Italien ne doit manquer, puisqu'il s'agit d'une question de liberté ou d'esclavage pour l'Italie entière.

J'accepte avec gratitude le titre de membre honoraire de votre société, et suis pour la vie

Votre G. GARIBALDI.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Lundi matin, à neuf heures, le Prince Impérial, accompagné du général Frossard, son gouverneur; de M. le commandant Lameg, aide-de-camp; de M. Bachon, écuyer, et de M. le docteur Corvisard, est allé visiter l'Exposition universelle.

La visite du Prince Impérial a duré deux heures. Il a visité minutieusement les expositions d'artillerie, de marine et des tableaux.

Le Prince Impérial a quitté l'Exposition à onze heures, au milieu d'une grande affluence de personnes, qui constataient l'état florissant de sa santé. Le Prince paraît n'avoir gardé aucune trace de son indisposition. Cette promenade de deux heures semblait même ne lui avoir causé aucune fatigue.

— La *Presse* assure que les élections pour les conseils généraux auront lieu les dimanche et lundi 21 et 22 juillet. La session des conseils d'arrondissements serait fixée au 17 août, et la session des conseils généraux serait renvoyée à la première semaine de septembre.

— On annonce que la session du Corps-Législatif sera close le 15, ou au plus tard le 20 juillet. Comme elle a ouvert le 11 février, elle aura duré dans le premier cas cinq mois, et dans le second cas, cinq mois et six jours.

Pendant ces cinq mois, en outre du budget, le Corps-Législatif aura voté soixante-neuf projets de loi d'intérêt local et les quatorze projets de loi suivants :

Loi sur l'enseignement primaire, 11 mars; — modifiant les tarifs des douanes, 13 mars; — des comptes des ministères de 1865, le 20 mars; — de garantie des objets exposés, susceptibles d'un brevet, 27 mars; — d'abrogation de la contrainte par corps, 15 avril; — de dotation de Lamarline, 15 avril; — de répression de la fraude dans les engrais, 6 mai; — de révision des procès criminels et correctionnels, 11 mai; — de naturalisation des étrangers, 23 mai; — des conseils municipaux, 24 mai; — des sociétés civiles, commerciales, etc., 13 juin; — des conventions modifiant les tarifs des bains de Plombières, 14 juin; — établissant la part contributive de l'Etat dans les dépenses de la police municipale de Paris, 18 juin; — de fusion du Victor-Emmanuel avec le chemin de fer de Paris-Méditerranée, 20 juin.

Stella d'une main un peu trop ferme peut-être pour un fantôme palpable.

Les feux de Bengale n'avaient duré qu'un instant, mais le clair de lune les remplaçait et donnait au visage de Macabre un aspect funèbre et une teinte livide: car si, dans la photographie, le soleil est le peintre des vivants, la lune doit être le peintre des morts.

Macabre ne quittait pas des yeux sa valseuse, et fixait sur elle sans relâche son regard de flamme. La robe de Stella effleurait le sol et faisait bruiser les feuilles sèches, qui commençaient déjà à tomber, car les feuilles des châtaigniers sont les plus pressées de partir, et ces feuilles flétries semblaient dire aux valseurs, avec un bruissement funèbre et monotone :

— Valsez avant de vieillir; la vie n'a qu'un jour, la valse n'a qu'une seconde, la fosse se creuse sous les pas... Valsez! valsez!... les feuilles tombent et les années passent.

Stella avait le vertige; la frayeur, presque autant que la valse, faisait bondir son cœur; mais il y avait du charme dans cette frayeur; ce mort prenait de l'empire sur elle.

Macabre s'arrêta en apercevant Faustin et Yolande,

— D'après un bruit qui commence à prendre quelque consistance, l'Empereur irait prendre les eaux d'Enghien quand les visites des souverains seront terminées.

— Le maréchal Forey va beaucoup mieux; la paralysie dont il a été atteint s'est localisée au bras droit.

— Le départ pour Paris de Leurs Majestés autrichiennes est fixé définitivement à la dernière semaine de juillet. Le train impérial arrivera directement à Strasbourg, sans passer par le territoire prussien.

Leurs Majestés seront accompagnées d'une suite très-nombreuse, de la maison militaire de l'empereur tout entière, du grand-maître de la cour, prince de Hohenlohe; de la grande-maitresse de la maison de l'impératrice, comtesse de Kœnigsegg et de plusieurs dames de la cour.

M. de Beust et le comte Andrassy accompagneront également Leurs Majestés.

— La défense de Bérézowski n'a pu être acceptée par M. Jules Favre, quoique l'état de sa santé soit très-amélioré. Elle sera confiée, d'après l'*Avenir national*, à M. Grévy ou à M. Emmanuel Arago.

— Une société de francs-tireurs vient d'être autorisée à Strasbourg, par arrêté de M. le préfet du Bas-Rhin.

— L'éclat des fêtes qui se célèbrent à Rome est singulièrement rehaussé par la présence de près de quatre cents évêques, cent de plus qu'en 1862, qui entourent en ce moment l'auguste Pie IX. Le Saint-Père doit leur adresser, le 26 de mois, une allocution où, dit-on, il annoncera le futur concile œcuménique. Les évêques ont résolu de répondre au Saint-Père par une Adresse, et pour nommer la commission chargée de rédiger l'Adresse, ils se sont réunis nation par nation. La commission doit compter à peu près trente évêques, ainsi répartis : pour la France 4, pour l'Autriche 3, pour l'Angleterre 2, pour l'Irlande 2, pour la Belgique 1, pour la Hollande 1, pour la Prusse 2, la Bavière 1, le Portugal 1, l'Amérique du Nord 3, le Brésil 1, le Mexique 1, l'Orient 3.

— L'*Indicateur de Mayence* raconte le fait suivant :

Parmi les jeunes conscrits qui traversaient hier notre ville en chantant de joyeux refrains, on en a remarqué plusieurs qui avaient orné leurs chapeaux de cocardes françaises. Cette après-midi, l'un de ces jeunes gens, en passant devant la caserne d'artillerie, a crié : « Vive l'Empereur des Français ! » ce qui a motivé son arrestation immédiate.

Les autorités supérieures, prenant en considération les relations cordiales qui unissent aujourd'hui les souverains de France et de Prusse, ont rendu à la liberté le jeune ami des Français; car les manifestations de sym-

pathie pour la France ne constituent pas de contrevention même de la part d'un militaire allemand. Mais l'imprudent, indigné par l'incarcération momentanée qu'il avait dû subir, ne se contenta pas de répéter, en sortant de prison, le cri sympathique à la France, il proféra avec une telle énergie le cri : *A bas les Prussiens!* qu'il fut emprisonné de nouveau.

— Un détail des mœurs orientales, qui prouve qu'on aura beaucoup de peine à les propager en France : Le vice-roi d'Egypte, accompagné par M. Raimbeaux, visitait hier l'Exposition. Se trouvant fatigué, il se dirigea vers son pavillon, et s'y étendit mollement sur les divans qu'on y admire.

Ils sont doux et invitent au sommeil. Le vice-roi vit qu'il allait céder à leur aimable invitation, mais en même temps il comprit qu'à l'Exposition un souverain doit protéger les arts, même en dormant : « Pendant que je me repose, dit-il à M. Raimbeaux, veuillez m'acheter quelques curiosités.

— Mais lesquelles? demanda M. Raimbeaux.

— Oh! celles que vous voudrez.

— Mais alors, quel prix veut y mettre Votre Altesse Royale?

— Celui que vous voudrez... Voyons... deux cent mille francs.

Et pendant que le vice-roi faisait sa sieste, M. Raimbeaux lui achetait pour deux cent mille francs d'objets d'art. Qu'il y a loin de là au proverbe : Qui dort dine!

— Le *Géant* a fait dimanche, à Paris, sa première ascension de la saison. Trente mille personnes au moins entouraient le colosse gonflé de gaz qui allait partir de l'esplanade des Invalides. A quatre heures, tout était prêt. A quatre heures cinq minutes, la nacelle était accrochée, les voyageurs y prenaient place, l'orchestre militaire attaquait une marche retentissante, et le *Géant* s'élançait, puissant et terrible, conduit par Nadar. Parmi les privilégiés qui avaient pu entrer dans l'enceinte centrale, on remarquait M. Thiers, le prince et la princesse de Metternich, M. Prévost-Paradol, M. C. Doucet et plusieurs membres de la presse. Les compagnons de route qui ont fait le voyage avec Nadar étaient MM. de Fonvielle, rédacteur scientifique de la *Liberté*, Sourel (de l'Observatoire), Brieux (de l'École normale), Simonin (de l'École des mines), Camille d'Artois, commandant le bord et deux aides pour les manœuvres.

Le *Géant* n'a pas fourni une longue course, cette fois. Les aéronautes se sont arrêtés à sept heures et demie du soir à Silly Mazarin (ligne d'Orsay). Sauf un poirier cassé et un mur défoncé par la nacelle, la descente s'est accomplie sans accident.

— Le ballon Godard, parti dimanche dernier en même temps que le ballon Nadar, a fait un bien plus long voyage que ce dernier.

La descente a eu lieu dans la Charente, à la Rochefoucault, près Angoulême.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Tous les députés du département de Maine-et-Loire ont voté pour la fixation de l'ordre du jour proposé par M. le président, tendant à ne discuter les projets de lois relatifs à l'armée, à la presse, aux réunions publiques et au régime commercial en Algérie qu'après la discussion du budget.

Ces lois, conformément à l'ordre du jour proposé par M. le président, ne seront discutées qu'au mois de novembre.

On s'est plaint souvent, et avec raison, de la destruction inintelligente des petits oiseaux, qui constituent pour l'agriculture de puissants auxiliaires vis-à-vis des insectes de toute espèce. Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur recommander de s'opposer à cette destruction par les mesures les plus énergiques, et notamment par la sévère application des articles 9 et 11 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse.

Une autre circulaire invite les agents de l'administration, dans l'intérêt de la reproduction du poisson, à redoubler d'activité pour prévenir les délits en matière de pêche fluviale. Elle prescrit de faire rechercher activement et constater rigoureusement, sur la voie publique, dans les auberges et marchés, toutes les infractions concernant la pêche, la vente, le transport et le colportage, l'exportation et l'importation du poisson d'eau douce.

Programme de la musique du 27 juin 1867 :

- 1° Marche militaire;
- 2° *L'Étoile du Nord* (romance);
- 3° *Venzano* (romance);
- 4° *Faust* (fantaisie);
- 5° *Le Philtre* (ouverture);
- 6° *Rêves d'amour* (valse).

Le bruit a couru dans notre ville que nous devions perdre la troupe d'opéra qui exploite notre théâtre. Nous sommes en mesure d'annoncer qu'il n'en est rien.

Par suite de difficultés entre ses pensionnaires et lui, M. Tristan a renoncé, il est vrai, à la direction de sa troupe, mais les artistes se sont réunis aussitôt en société et vont continuer la campagne théâtrale à Saumur.

Cette nouvelle organisation nous promet des changements importants : des chœurs plus nombreux, plus justes; des vides comblés à l'orchestre, enfin un répertoire varié et étendu. Pour répondre à ces efforts, chacun aura à cœur d'encourager les artistes et de

suivre les représentations qu'ils nous promettent.

Le spectacle reprend dès aujourd'hui. La troupe donne ce soir :

*Les Noces de Jeanneton*;  
Le 1<sup>er</sup> acte de *Faust*;  
*Guillaume Tell* (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> actes).

Espérons que la salle sera bien garnie, et que les habitués du théâtre soutiendront les talents de M<sup>me</sup> Kholer, de M. Tabardi et celui des autres artistes.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées :

- 1° Par douzièmes, payables chaque mois;
- 2° Par deux paiements égaux, en mars et septembre;
- 3° Par un seul paiement, au quinze juin.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement, de se libérer immédiatement.

VÉTAULT.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS  
ET DE LA VENDÉE.

## BAINS DE MER AUX SABLES-D'OLONNE.

Saison de 1867.

### Réduction sur le prix ordinaire des places.

Les Compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans et de la Vendée ont l'honneur de prévenir le public que pendant la saison des bains de mer de 1867, du 10 juin au 1<sup>er</sup> octobre 1867, il sera délivré les samedi et dimanche de chaque semaine aux gares d'Orléans, d'Arnage et de Cholet, ainsi qu'à toutes les gares et stations intermédiaires entre ces divers points et Napoléon-Vendée, des billets aller et retour, de toutes classes, pour les SABLES-D'OLONNE, avec réduction de 40 0/0 sur le prix des tarifs généraux de chaque Compagnie, sans toutefois que les prix à payer par les voyageurs puissent être inférieurs aux minima ci-après, savoir :

1 <sup>re</sup> classe . . .	15 fr. 30 c.	} par place, aller et retour compris.
2 <sup>e</sup> classe . . .	11 20	
3 <sup>e</sup> classe . . .	9 40	

Les billets seront valables, pour le retour, jusqu'au lundi suivant. Ceux de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe ne seront admis que dans les trains qui contiendront des voitures de ces classes.

NOTA. — Les voyageurs qui profiteront des billets ci-dessus n'auront pas droit, dans les voitures correspondant avec le chemin de fer d'Orléans, aux réductions de prix qui sont faites, dans certains cas, aux voyageurs en provenance ou à destination des localités desservies par ces entreprises.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

qui se permettaient de tourbillonner dans le même cercle qu'eux.

Quant au colonel, il s'était assis sur le gazon, au pied d'un arbre, et surveillait le fantôme.

— Tout-à-l'heure, Mademoiselle, dit Macabre, vous refusiez de me suivre; vous me suppliez de vous ramener là-bas; je suis prêt à vous reconduire.

— Mais la valse n'est pas finie, reprit vivement Stella, tout-à-fait rassurée par la présence de son père; on entend encore l'orchestre.

— Au fait, répondit Macabre, puisque je me suis décidé à faire une apparition dans le monde des vivants, je puis bien valser, même devant témoins... continuons.

— Tout-à-l'heure!... dit Stella qui se mourait d'envie de causer avec le mort et de le questionner; je me sens un peu fatiguée... Nous reprendrons dans un instant.

Et pendant que Faustin tourbillonnait avec Yolande, pendant que le colonel, qui était le mouvement perpétuel, battait la mesure, et même, de temps à autre, s'élançait et valsait tout seul, elle chercha à engager la conversation. Mais de quoi parler à un revenant?... Elle se souvint qu'elle lui

devait des remerciements et lui dit tout simplement, comme à un homme ordinaire qui monte sa garde et paie ses contributions :

— Vous m'avez fait, pour ma quête, une magnifique offrande, et je ne saurais trop vous en exprimer ma gratitude.

— Vous ne me devez pas de remerciements, dit Macabre; je l'ai fait par ostentation.

— Comment? reprit Stella, toute surprise de cette brusque réponse.

— Assurément. J'ai donné cinq cents francs à la quêteuse, par pure ostentation. Si j'avais apporté une aumône à la pauvre femme, pour laquelle vous réclamiez ma pitié, je lui aurais donné tout au plus vingt francs; il n'y a donc dans toute cette offrande que vingt francs pour le paradis.

Et vous-même, Mademoiselle, si vous voulez que je vous parle franchement, vous avez fait du bien pour faire du bruit... Oh! laissez-moi continuer... J'aurais cru plus fermement à votre charité, si, au lieu d'y donner la forme d'une quête, vous l'aviez faite seule, dans l'intérieur d'une chaumière, en donnant d'une main et en refermant la porte de l'autre, pour que personne ne vous vit. Mais on fait rarement l'aumône dans l'ombre : un homme fait la

charité, comme je viens de la faire, pour répondre fatueusement à l'appel d'une grande dame; une femme pour être patronesse et avoir une aiguillette sur l'épaule, ou bien encore pour quêter dans une église, avec une robe de velours; pour montrer, en tendant sa bourse, qu'elle a une main bien gantée, ornée d'un beau bracelet, et, en la vidant, qu'elle a un cercle riche et brillant, représenté par des pièces d'or et des billets de banque.

— Ah! Mon-sieur, répondit Stella, toute rouge d'indignation, je n'ai pas fait du bien pour faire du bruit, mais j'ai fait du bruit pour faire plus de bien... Vous calomniez la charité, vous doutez des choses les plus saintes!

— Je doute de tout, Mademoiselle, et je suis quelquefois fort peu émerveillé, quand je regarde au microscope les gouttes d'eau les plus limpides.

Quant j'étais vivant, j'ai commencé par croire à tout; mais j'ai été si souvent froissé dans mes sentiments les plus vrais, j'ai marché sur tant de vipères; j'ai vu avec tant d'amertume que l'ami qui se dit Pylade a pour nom Judas; j'ai rencontré tant de prétendus cœurs d'or qui n'étaient que du cuivre doré, où se mettait le vert-de-gris, je me suis heurté à tant de vices, à tant de trahisons, que j'ai

pris le monde dans un profond dédain. J'ai fini par ne plus croire qu'à trois êtres dans toute la création : mon père, ma mère, ma sœur. Quand je les ai perdus successivement, quand j'ai conduit au cimetière le dernier des trois, je me suis dit que l'univers tout entier était sous terre.

J'ai commencé alors à mener une vie de misanthrope. Quand je sortais de ma retraite et que je traversais vos promenades, je me disais :

— Il est étrange qu'on fasse museler les chiens l'été, et qu'on laisse circuler librement tant d'hommes enragés.

Enfin, trouvant tous les hommes ennuyeux ou dangereux, j'ai fini par m'en éloigner complètement.

André SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Précurseur d'Anvers* :

Une nouvelle très-grave vient d'arriver à Paris. En violation du traité de Londres, M. de Bismarck est, paraît-il, dans l'intention de relever les fortifications de Montlouis-sur-Moselle, construites par Vauban, et que Louis XIV fut forcé de faire démanteler après la paix de Riswyck.

Montlouis serait plus menaçant pour la France que ne l'était la forteresse de Luxembourg. On comprend alors que le gouvernement prussien se soit résolu à abandonner cette dernière ville. Toutefois, on ne croit pas que la France laisse la Prusse exécuter ses projets sans mot dire.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## GRAND DÉBALLAGE.

Quai de Limoges, près de la rue du Tribunal, Magasins de la Foire.

Le sieur JACQUOT, marchand coutelier et bijoutier, donne avis qu'il vient d'établir un magasin considérable des objets suivants :

Coutellerie fine de Langres, bijouterie or, argent, vermeil et doublé or, orfèvrerie d'argent et argenté, par le procédé Ruolz. Grand choix de couverts en tous genres. Réchauds, tables, flambeaux, candélabres. — Grand choix de pendules avec sonnerie, depuis 36 fr. jusqu'à 400 fr., garanties.

Cafetières et théières argentées et métal anglais.

Lunettes et verres de lunettes pour toutes les vues.

Parfumerie à très-bon marché.

Caves à liqueurs en tous genres, nécessaires pour hommes et pour dames, depuis 5 fr.

jusqu'à 300 fr. Glaces de toutes grandeurs, et plus de 30.000 articles différents dont on ne peut faire le détail.

Toutes ces marchandises sont vendues en confiance et aux prix les plus bas.

Déballage pour 15 jours seulement.

## BULLETIN FINANCIER.

Les cours, sans être très-élevés, ont une fermeté relative. On sent, malgré tout, qu'un certain sentiment de confiance anime le marché, qui, vers la liquidation, peut changer la stagnation actuelle en un mouvement assez prononcé de hausse.

La Rente française oscille entre 69.45 et 69.50; l'Italien, entre 52.55 et 52.60. Le Mobilier se tient à 380; le Mobilier espagnol, à 265; l'Immobilier, à 492.50; les Transatlantiques, à 441.25.

Le marché du comptant est mieux tenu; on y distingue facilement l'intervention des capitaux de l'épargne inquiets de bons placements, et une meilleure tenue des cours des obligations, objet cons-

tant de la prédilection de cette nature de capitaux.

C'est dans ces circonstances favorables que la Société des mines de plomb argentifère de Richaldu (Lozère) émet, par l'intermédiaire du *Monteur des tirages financiers*, 6, boulevard des Italiens, où l'on souscrit, 4.000 obligations au porteur, remboursables à 125 fr., rapportant 6 1/4 d'intérêt, et donnant droit dans une part des bénéfices de la Société, sur lesquels 20.0/0 sont réservés.

A tous ces avantages exceptionnels, il faut ajouter le plus important de tous aux yeux des capitaux de l'épargne, celui qui résulte, en outre de la garantie offerte par l'apanage considérable de la Société, le remboursement formel à 125 fr., garanti par la *Caisse générale des familles*, Compagnie d'assurance au capital de 10 millions.

On verse 20 fr. en souscrivant, 20 fr. le 15 juillet, et 20 fr. de mois en mois jusqu'au 15 octobre.

On ne saurait trouver ailleurs de plus grands avantages et une sécurité plus absolue. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE MATHILDE RENAUD.

Les créanciers de la faillite de M<sup>lle</sup> Mathilde Renaud, marchande modiste, demeurant à Saumur, sont invités à remettre à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 23 juillet prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, Tu. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE PAR ADJUDICATION

Le dimanche 14 juillet 1867, à midi,

En la Mairie de Vivy,

## 94 PIEDS DE PEUPLIERS

Agés de 30 à 35 ans,

Formant l'avenue de la terre de la Brardaye, sur la route de Longué à Saumur.

On paiera 5 0/0 en sus des enchères.

S'adresser, pour les conditions, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et, pour visiter les arbres, à la Brardaye. (558)

## A VENDRE

### JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres de Saumur,

Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport; revenu assuré: 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (229)

## TROIS MAISONS

### A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

## A VENDRE

### UNE MACHINE

A boucher les vins mousseux,

ET

## DES BARRIQUES

FRAICHES VIDES.

S'adresser à M. G. BOUGUERAU, à Varrains, près Saumur. (535)

## A LOUER

### UNE MAISON

AVEC VASTES MAGASINS,

Située quai de Limoges.

S'adresser à M. FORGE fils. (341)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 29 juin 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, sur la place de la Bilange, à la vente publique aux enchères de différents objets dépendant de la faillite du Comptoir d'escompte de Saumur, à la requête de M. Daniel Fouquet, l'un des syndics.

Il sera vendu :

Trois bureaux, table, deux poêles et leurs tuyaux, chaises, un banc, lampe, bougeoirs, 23 cruchons vieux curaçao, un batteur de machine à battre monté sur roues, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

RÉCOLTES 1865 et 1866.

## VINS DE PROPRIÉTAIRES

Canton de Bourgueil,

## A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

Par barriques,

S'adresser Grand'Rue, n° 43, à Saumur, ou au bureau du journal. (319)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

## UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA Brosse, à Saumur. (74)

## A LOUER

Présentement,

## UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Comédie, en face du Square.

Cette maison a été occupée par M. Lépine, marchand grainetier.

S'adresser à M. THIÉRCÉLIN, négociant, à Saumur, rue Beaurepaire. (333)

## A VENDRE UN CAMION

Suspendu sur ressorts.

S'adresser à M. FORGE fils. (340)

M. BUSSON, greffier du tribunal de commerce, DEMANDE UN COMMIS.

UNE DAME de 55 ans DEMANDE UN EMPLOI pour le commerce, la comptabilité ou toute autre occupation. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

## FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

## INSECTICIDE VICAT

Douze ans de succès; neuf médailles aux expositions de Paris et de Londres, 24 rapports des conseils de salubrité d'hygiène publique, des Académies de médecine et de pharmacie, des Sociétés d'agriculture, etc., garantissent que l'*Insecticide-Vicat* détruit, par le contact, tous les insectes, tels que : punaises, puces, mouches, mites, cris-cris, etc., sans le moindre danger pour l'homme, les chiens, oiseaux et plantes. Fabrique hydraulique à Arcueil. Maison à Paris, rue Saint-Denis, 125; succursales : Lyon, 18, rue Bogaud; Marseille, 24, rue de Noailles. Se vend chez les principaux épiciers exclusivement en flacons de 8 fr., 1 fr. 25 c., 75 c. et 50 c., ainsi que dans des insufflateurs, 50 c. et 1 fr. Remise d'usage au commerce. Expédition franco. Se trouve à Saumur, maison A. PIE fils.

## RIELLANT, DENTISTE,

A l'honneur de prévenir les personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère, qu'il cautérise les dents douloureuses par le nouvel appareil électrique dental américain, dont l'action est instantanée et à l'aide duquel on obtient la conservation des dents cariées au dernier degré. Cela paraît peu probable pour les personnes qui n'ont point encore vu ce genre d'opération par l'électricité, et cependant c'est l'exacte vérité. (333)

## SANTÉ EAU DE CYTHÈRE JEUNESSE

Elle vivifie le cuir chevelu, et, en moins de dix jours, ramène les cheveux à leur couleur naturelle, sans les teindre et sans tacher la peau; d'un emploi facile, d'une innocuité parfaite. Chacun peut chez soi et en secret réparer du temps l'irréparable outrage.

10 fr. le Flacon.

L. HENRY et C<sup>o</sup>, 151, rue Montmartre, PARIS.

# LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis tous les jeudis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2.000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 25 JUIL.			BOURSE DU 26 JUIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 25	»	»	69 30	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 60	»	»	99 »	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	472 50	»	»	471 25	»	1 25
Banque de France. . . . .	3470 »	»	»	3370 »	»	42 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1475 »	2 50	»	1475 »	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	585 »	»	»	585 »	»	»
Crédit Agricole. . . . .	647 50	»	»	647 50	»	»
Crédit industriel. . . . .	637 50	»	»	635 »	»	2 50
Crédit Mobilier. . . . .	316 25	»	6 25	375 »	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	780 »	»	»	775 »	»	5 »
Orléans (estampillé). . . . .	882 50	»	1 25	883 75	1 25	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1217 50	»	1 25	1218 75	1 25	»
Est. . . . .	537 50	»	»	537 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	888 75	»	6 25	892 50	3 75	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	577 50	»	1 25	577 50	»	»
Ouest. . . . .	561 25	5 »	»	561 25	»	»
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1575 »	»	5 »	1575 »	»	»
Canal de Suez. . . . .	367 50	»	2 50	367 50	»	»
Transatlantiques. . . . .	415 »	»	»	410 »	»	5 »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 60	»	10 »	52 80	»	20 »
Autrichiens. . . . .	480 »	»	5 »	481 25	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	396 25	»	1 25	396 25	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	81 »	1 »	»	75 »	»	6 »
Romains. . . . .	84 »	»	4 »	80 »	»	4 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	255 »	»	5 »	257 50	2 50	»
Saragosse. . . . .	107 50	»	7 50	110 »	2 50	»
Séville-Xérés-Séville. . . . .	33 »	»	»	33 »	»	»
Nord-Espagne. . . . .	105 »	»	»	100 »	»	5 »
Compagnie immobilière. . . . .	195 »	»	1 25	197 50	»	7 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	321 50	»	»	320 50	»	»
Orléans. . . . .	318 »	»	»	318 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	325 »	»	»	314 »	»	»
Ouest. . . . .	316 »	»	»	316 50	»	»
Midi. . . . .	314 50	»	»	315 »	»	»
Est. . . . .	309 25	»	»	309 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Villa de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.